

Conduite à tenir devant un cas possible de COVID 19



Rappel des signes d'infection par le COVID-19 :
fièvre, toux, éternuements, fatigue, douleurs musculaires,
perte du goût ou de l'odorat

Informer systématiquement le patron et le responsable des soins à bord.

Mettre en place immédiatement les mesures de protection :

- ☞ Isoler le marin ;
- ☞ Le marin malade doit porter des gants et un masque chirurgical (disponible dans les dotations A et B) ;
- ☞ La cabine ou l'endroit d'isolement doit faire l'objet d'une désinfection complète ;
- ☞ Limiter les interventions auprès du marin malade ;
- ☞ Assurer une surveillance pour les autres marins présents à bord.

Appeler le Centre de Consultation Médicale Maritime CCMM

- en direct par mobile : au +33 5 34 39 33 33
- par l'intermédiaire des CROSS : VHF canal 16 - mobile GSM composer le 196

Extrait de la fiche : « Recommandations pour limiter le risque de diffusion du virus à bord des navires de pêche »
https://www.mer.gouv.fr/coronavirus-covid-19-recommandations-et-conduite-tenir-bord-de-navires-sous-pavillon-francais#scroll-nav__1